



## PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Cabinet

Saint-Pierre, le 3 février 2015

### COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

Les recommandations à la plus grande prudence émises par la préfecture le 2 février dernier suite aux prévisions de météo France peuvent être levées.

Par ailleurs, la préfecture vous invite à consulter le site de Météo-France [www.meteospm.org](http://www.meteospm.org) pour consulter l'évolution des phénomènes météorologiques annoncés. Vous y trouverez les comportements à adopter un cas de survenance d'un événement météorologique de forte intensité. Il vous suffit de cliquer sur la carte VIGILANCE de l'archipel, puis à la fin du bulletin de suivi, consulter le lien « conseils de comportement de la préfecture ».

Il vous est également possible d'accéder aux conseils de comportement sur le site de la préfecture [www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr) puis de cliquer sur le lien de la vigilance météorologique.